

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

.....
INSTITUT DU SAHEL



UNION EUROPEENNE
CE

RESEAU DES PARLEMENTAIRES
DU CILSS POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION

DOCUMENT DE PROJET

N° 07 FEVRIER 2001

COORDINATION TECHNIQUE REGIONALE PFIE

Secrétariat Exécutif CILSS 03 BP. 7049 Ouagadougou 03 Burkina Faso Tél: (226) 30 67 58 / 59 Fax: (226) 30 67 57 E-mail : cilss@fasohet.bf
Centre AGRHYMET BP. 11011 Niamey - Niger Tél: (227) 73 31 16 / 73 24 36 Fax: (227) 73 24 35 E-mail : adm@sahel.agrimet

Institut du Sahel BP. 1530 Bamako - Mali Tél: (223) 22 21 48 / 23 40 67 / 23 02 37 Fax: (223) 22 23 37 / 22 59 80 E-mail : ceesay@insahdir.insah.ml

Programme de Formation Information sur l'Environnement (PFIE) B.P. 1530 Bamako - Mali Tél/Fax : (223) 23 02 37 E-mail : pfiecr@datatech.toolnet.org

PFIE E-mail : pfiecr@datatech.toolnet.org

S O M M A I R E

| | PAGES |
|--|-------|
| RESUME | 01 |
| A. PERTINENCE | 02 |
| 1. Liens avec les politiques sectorielles | 02 |
| 2. Analyse du problème | 02 |
| 3. Groupes cibles, bénéficiaires, parties prenantes et pays concernés | 02 |
| 4. Problèmes spécifiques | 02-03 |
| B. FAISABILITE | 03 |
| 1. Description du projet | 03 |
| Objectif global | 03 |
| Objectif spécifiques | 03 |
| Résultats attendus | 03 |
| Activités | 03-04 |
| C. MISE EN ŒUVRE DU PROJET | 04 |
| D. CALENDRIER, COUT ET PLAN DE FINANCEMENT | 04 |
| E. MONOTORING ET SUIVI | 04 |
| F. REVUE/EVALUATION AUDIT : PROCEDURES ET RAPPORTS | 05 |

ANNEXES

- Annualisation du budget
- Correspondance des Parlementaires
- Résolution N° 6
- Statuts du Réseau
- « Les engagements de Dakar »
- Liste des parlementaires
- Motion de remerciement

**RESEAU DES PARLEMENTAIRES
DU CILSS POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION**

DOCUMENT DE PROJET

RESUME

Lors du forum international au Sahel sur l'éducation environnementale (FISEE) tenu à Nouakchott du 25 au 29 octobre 1999, les enfants sahéliens présents se sont particulièrement manifestés à travers un plaidoyer pour l'environnement, sous forme d'un parlement des enfants. Cet exercice de citoyenneté démocratique en faveur de l'environnement a connu un franc succès.

Dans la déclaration de Nouakchott, sanctionnant les travaux du forum, l'idée a été retenue de mettre en place un parlement régional des enfants dédié à l'éducation environnementale.

Le CILSS a pris en charge sur lui de présenter cette idée à son prochain Sommet des Chefs d'Etat (Bamako, Novembre 2000). Le Conseil des Ministres du CILSS tenu en décembre 1999 au Tchad a adopté une résolution sur la mise en place de ce parlement.

Pour avancer dans la mise en œuvre de cette résolution un groupe d'experts composé de parlementaires du Sahel (Mauritanie, Mali et Sénégal) et de personnes ressources a été réuni à Nouakchott en Décembre 1999 pour définir les orientations de ce parlement.

En marge de ce travail, les parlementaires présents ont pris l'initiative de constituer un Réseau de parlementaires du CILSS pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification. Ce groupe a saisi le CILSS pour un appui.

Le CILSS, avec le support de la commission européenne, a accepté d'apporter un appui pour permettre au réseau de se structurer et de définir un plan de travail. Et enfin, le CILSS a soumis les questions de parlements des enfants et des adultes au sommet des chefs d'Etat du CILSS tenu en novembre 2000 à Bamako qui a entériné la mise en place de ces mécanismes (Résolution N° 6).

A. PERTINENCE

1. Liens avec les politiques sectorielles

Avant et depuis RIO, les pays du Sahel sont parties prenantes des processus de définition de plans et stratégies de gestion de l'environnement. En particulier, après l'adoption de la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification, les pays, avec l'appui du CILSS et d'autres partenaires ont élaboré un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad et se sont engagés dans l'élaboration des plans nationaux. La dernière convention des parties CCD tenue à Bonn en décembre 2000 a enregistré une déclaration des parlementaires consacrant ainsi l'implication de cette composante majeure de la société civile.

2. Analyse du problème

Si de façon globale, les défis environnementaux interpellent la conscience humaine au niveau de la communauté mondiale, il y a des régions de notre planète qui sont dans des situations de rupture - transition, au nombre de celles - ci le Sahel : désertification ; croît démographique ; pollution, manque d'hygiène ; assainissements déficients ; mauvaise évacuation des déchets et des eaux usées ; inaccessibilité aux ressources naturelles, particulièrement en eau et en bois de chauffe ; pauvreté et déficience des services sociaux (santé – éducation).

Face à ces différents facteurs limitant du développement, des stratégies et ajustements drastiques sont en cours. Une des variables majeures à maîtriser pour inverser ces tendances est la ressource humaine. Le chapitre 36 de l'A21 est dédié à ces aspects.

Le développement durable, équitable, la lutte contre la pauvreté sont d'abord du ressort des Etats qui de plus en plus aménagent des espaces d'initiative et d'autonomie aux citoyens. Ces derniers doivent exprimer leur responsabilité à travers un esprit de volontariat en faveur de l'environnement. Il y a par conséquent des alliances stratégiques indispensables à mettre en avant pour sauver notre planète. Les processus de démocratisation et de décentralisation partout en cours sont des avantages comparatifs évidents.

3. Groupes cibles, bénéficiaires parties prenantes et pays concernés

Les groupes cibles auxquels s'adresse le projet sont les parlementaires, les élus et les enfants organisés.

Les pays concernés sont les pays membres du CILSS (Burkina, Cap - Vert, Gambie, Guinée - Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) avec extension vers les autres pays membres de la CEDEAO.

4. Problèmes spécifiques

Les progrès enregistrés en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification ne sont pas encore à la hauteur des défis posés. Des limites importantes sont notées, notamment :

- la persistance des législations et réglementations non adaptées à la volonté de démocratisation et de prise en charge commune des questions d'environnement,
- la faible participation des différents groupes d'acteurs à toutes les étapes de mise en œuvre des conventions et plans de développement.

Il faut un engagement politique manifeste en faveur des réformes institutionnelles en cours et dont les élus et les parlementaires en particulier sont les têtes de pont.

B. FAISABILITE

1. Description du projet

Objectif global

Contribuer à la préservation de l'environnement et à la lutte contre la désertification dans une perspective de lutte contre la pauvreté et pour un développement humain durable et équitable.

Objectif spécifique

Entretenir un plaidoyer permanent autour de l'environnement et la lutte contre la désertification en vue d'influencer les législations, politiques, stratégies, accords, conventions et plans d'action dans le domaine en veillant à leur mise en œuvre effective et à leur impact.

Résultats attendus

R1 : les capacités des parlementaires en matière de plaidoyer sont renforcées,

R2 : Un suivi permanent est exercé pour l'application des lois votées, accords ratifiés et résolutions prises dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la désertification,

R3 : Un réseau fonctionnel est mis en place,

R4 : Une veille est assurée sur les impacts des politiques et actions en environnement,

R5 : un appui accompagnement est donné au parlement des enfants

ACTIVITES

- Sessions de formation en plaidoyer.
- Participation aux instances du CILSS.
- Campagnes de plaidoyer.
- Veille sur les impacts sur l'environnement des politiques, des accords et conventions.
- Appui au parlement des enfants.
- Bulletin de liaison.
- Activités statutaires.
- Appui institutionnel.
- Equipement du réseau.

Chaque activité fera l'objet d'un cahier de charges dont les éléments saillants sont les suivants :

- 2.1 Sessions de formation en plaidoyers. Il est proposé de former les parlementaires en plaidoyers axés sur l'environnement, selon des techniques précises et à partir d'une pédagogie active. Le plan de formation proposé comprend une formation de formateurs au niveau régional et une démultiplication dans chaque pays.
- 2.2 Participation aux instances du CILSS. Le réseau désignera à chaque fois 2 représentants qui participeront aux instances du CILSS, comme observateurs. Ils donneront des avis et surtout ils seront munis d'arguments pour faire un plaidoyer des décisions prises.
- 2.3 Campagnes de plaidoyers. Ces campagnes porteront sur différents sujets environnementaux.
- 2.4 Veille sur les impacts de l'environnement. Il s'agit là d'un aspect majeur. La gestion des ressources implique aussi une vigilance sur les impacts sur les dites ressources nationales ou partagées au plan sous - régional. Les parlementaires pourront, chacun dans son pays, être des témoins avisés, ou tous ensemble, effectuer des missions sur des sites sensibles, comme médiateurs.
- 2.5 Appui aux parlements des enfants. Les adultes de part leur fonction éducative seront les mentors des jeunes parlementaires en vue de les accompagner dans l'apprentissage de la démocratie, selon plusieurs modalités à définir.
- 2.6 Bulletin de liaison. Outil de circulation de l'information au sein du réseau et en dehors. Il pourra être édité en ligne sur INTERNET. Il doit être d'un coup supportable.
- 2.7 Activités statutaires. Il s'agit des sessions du parlement régional et des échanges entre les parlements.
- 2.8 Appui institutionnel. Fonctionnement.
- 2.9 Equipement du réseau. Equipement électronique avec accès à INTERNET.

C. Mise en œuvre du projet

Le réseau des parlementaires est déjà constitué. Son dispositif mettra en œuvre le projet (voir en annexe le statut et la déclaration du réseau).

Chacune des activités donnera lieu à l'élaboration d'un cahier de charges.

D. Calendrier, coût et plan de financement

L'exécution du projet est prévu pour 5 ans. Le coût du projet est de 357.000.000 fcfa (voir détails du budget en annexe).

E. Monitoring et suivi

Les partenaires proposeront un mécanisme de suivi pour s'assurer de la bonne exécution du projet.

F. Revue/évaluation/audits : procédures et rapports

Il est prévu 2 évaluations : une évaluation à mi - parcours et une finale. Un bureau externe d'audit sera chargé de la gestion. Un rapport trimestriel et un rapport annuel seront produits.

A N N E X E S

ANNUALISATION DU BUDGET (millier FCFA)

| | AN 1 | AN 2 | AN 3 | AN 4 | AN 5 | TOTAL |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 1. Formation | | | | | | |
| 1.1 Session régionale de formation | 16 300 | | | | | 16 300 |
| 1.2 Session nationale | 27 000 | | | | | 27 000 |
| 2. Participation aux instances du CILSS | 1 440 | 1 440 | 1 440 | 1 440 | 1 440 | 7 200 |
| 3. Campagne de plaidoyers | 13 500 | 13 500 | 13 500 | 13 500 | 13 500 | 67 500 |
| 4. Appui aux parlements des enfants | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 12 500 |
| 5. Bulletins de liaison | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 10 000 |
| 6. Activités statutaires | 7 200 | 7 200 | 7 200 | 7 200 | 7 200 | 36 000 |
| 7. Appui institutionnel | 8 100 | 8 100 | 8 100 | 8 100 | 8 100 | 40 500 |
| 8. Equipement réseau | 80 000 | | | | | 80 000 |
| 9. Veille autour des impacts sur l'environnement | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 25 000 |
| 10. Audit | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 15 000 |
| 11. Evaluation externe | | 10 000 | | | 10 000 | 20 000 |
| TOTAL | 166 040 | 52 740 | 42 740 | 42 740 | 52 740 | 357 000 |

**Réseau des Parlementaires du CILSS
pour la Lutte contre la Désertification
et la Protection de l'Environnement**

Dakar, le 26 janvier 2001

Le Coordonnateur Régional

**Objet : Appui au financement du programme
d'actions quinquennal (2001-2005)**

Monsieur le Directeur Général

Je viens, par la présente, soumettre à votre attention le programme d'actions quinquennal que notre réseau se propose de réaliser. Ce programme quinquennal porte entre autres sur :

- La formation en plaidoyer et le renforcement des capacités des élus sur la maîtrise des instruments de gestion de l'environnement ;
- Les visites sur les sites environnementaux sensibles et les échanges entre parlementaires des pays sahéliens ;
- Des appuis institutionnels relatifs à l'équipement du réseau en moyens de communication et d'information ;
- L'appui au parlement des enfants pour l'exercice de la citoyenneté démocratique
- etc.

Je vous serais reconnaissant de l'appui que votre institution voudra bien apporter à notre réseau pour l'identification des partenaires potentiels, l'élaboration et l'envoi des requêtes de financement.

Vous remerciant d'avance pour votre sollicitude, veuillez accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Mamadou Lamine THIAM
Député à l'Assemblée Nationale du Sénégal

Coordonnateur Régional du Réseau

A

**Monsieur le Directeur Général
de l'Institut du Sahel
Bamako,
Mali**

RESOLUTION N° 6/CM/35/2000
Relative à la généralisation et à la pérennisation de l'Education
Environnementale au Sahel

La 35^{ème} Session du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 21 et 22 Novembre 2000 à Bamako (République du Mali)

Considérant que l'Education Environnementale constitue un facteur favorisant la durabilité sociale des actions pour la restauration de l'environnement et de lutte contre la désertification ;

Notant que l'Education Environnementale par sa contribution significative à la préservation des ressources naturelles, fait partie des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté ;

Considérant que l'Education Environnementale constitue une innovation pédagogique contribuant efficacement à l'amélioration de la pertinence de l'enseignement ;

Rappelant que les engagements en faveur de l'Education Environnementale contenus dans les déclarations de Dakar et de Nouakchott, ainsi que dans la résolution n°5/34/CM/99 de N'Djamena relative à la généralisation et à la pérennisation traduisent la volonté des Etats de lutter de manière résolue contre la désertification et pour un développement durable ;

Considérant que les acquis de Programme de Formation et d'Information sur l'Environnement (PFIE) aux plans institutionnel, technique, pédagogique et social sont le résultat de cette volonté exprimée et mise en œuvre par les Etats membres du CILSS ;

Conscient de l'existence d'une expertise nationale et régionale qualifiée et disponible pour la mise en œuvre de l'Education Environnementale dans le cadre d'un processus distinguant une phase de transition et une phase de généralisation ;

Considérant la disponibilité suffisante des acteurs au service de l'éducation environnementale ;

Considérant la déclaration de Niamey adoptée par la 4^{ème} conférence ministérielle sur l'éducation environnementale ;

HGS

REAFFIRME

Son attachement à l'Education Environnementale et dans ce cadre, à assurer sa généralisation et sa pérennisation au niveau du primaire, du secondaire, du supérieur et du secteur non formel ;

RECOMMANDÉ

Au niveau national la mobilisation conséquente de ressources humaines, matérielles et financières par des allocations budgétaires significatives à partir :

- des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN/FED)
- des Plans d'Action Nationaux pour l'Environnement (PANE)
- des Plans d'Action Nationaux de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)
- des investissements prévus dans les plans nationaux de l'éducation et de la formation
- des ressources des collectivités locales et des communautés de base ;

APPROUVE

La création d'un centre virtuel d'information, de formation et de recherche dédié à l'éducation environnementale, privilégiant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et sans coûts supplémentaires pour nos Etats ;

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif du CILSS à :

- soutenir la mise en œuvre effective du parlement régional des enfants ;
- impliquer dans ses activités le réseau des parlementaires du CILSS pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
- tenir régulièrement informés les Ministres de l'Education et de l'Environnement des pays membres du CILSS de l'état de mise en œuvre de la présente résolution ;
- poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre du Centre en Education Environnementale et rechercher la localisation optimale de ce Centre en tenant compte de la synergie entre les programmes.

HGS

REMERCIÉ

Les partenaires au développement, notamment l'Union Européenne, le Centre de Recherche et de Développement International (CRDI) et le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la désertification pour le soutien apporté à la mise en œuvre de l'éducation environnementale et les invite à accompagner le processus de généralisation/pérennisation de l'éducation environnementale dans nos pays .

Fait à Bamako, le 22 Novembre 2000

Le Conseil

HGS

**RESEAU DES PARLEMENTAIRES DU CILSS
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION**

STATUTS

I. RAPPEL

Lors du forum international au Sahel sur l'éducation environnementale (FISEE) tenu à Nouakchott du 25 au 29 octobre 1999, les enfants sahéliens présents se sont particulièrement manifestés à travers un plaidoyer pour l'environnement, sous forme d'un parlement des enfants. Cet exercice de citoyenneté démocratique en faveur de l'environnement a connu un franc succès.

Dans la déclaration de Nouakchott, sanctionnant les travaux du forum, l'idée a été retenue de mettre en place un parlement régional des enfants dédié à l'éducation environnementale.

Le CILSS a pris en charge sur lui de présenter cette idée à son prochain Sommet des Chefs d'Etat (Bamako, Novembre 2000). Le Conseil des Ministres du CILSS tenu en décembre 1999 au Tchad a adopté une résolution sur la mise en place de ce parlement.

Pour avancer dans la mise en œuvre de cette résolution un groupe d'experts composé de parlementaires du Sahel (Mauritanie, Mali et Sénégal) et de personnes ressources a été réuni à Nouakchott en Décembre 1999 pour définir les orientations de ce parlement.

En marge de ce travail, les parlementaires présents ont pris l'initiative de constituer un Réseau de parlementaires du CILSS pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification. Ce groupe a saisi le CILSS pour un appui.

Le CILSS a accepté d'apporter un appui pour permettre au réseau de se structurer et de définir un plan de travail. Pour ce faire, une réunion a été programmée à Bamako du 17 au 22 avril 2000 au bénéfice du groupe d'initiative. Une seconde réunion a été organisée à Dakar les 19 et 20 juillet 2000 qui a adoptée les présents statuts.

S T A T U T S

CHAPITRE I : CONSTITUTION – DUREE – DENOMINATION ET SIEGE

ARTICLE 1 :

Il est créé entre les parlementaires des pays membres du CILSS, adhérant aux présents statuts, une organisation sous - régionale, dénommée « Réseau des parlementaires du CILSS pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ».

Sa durée est illimitée.

ARTICLE 2 :

Le siège du Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification est installé à l' Institut du Sahel à Bamako.

CHAPITRE II : OBJECTIFS

ARTICLE 3 : les objectifs du réseau sont de :

- Coordonner les activités des parlementaires du CILSS qui interviennent dans le secteur de l'Environnement (Réseau nationaux, groupes nationaux, individuels).
- Renforcer les capacités des parlementaires en matière de plaidoyer pour l'environnement, par une connaissance approfondie des législations nationales de leurs pays respectifs et des accords internationaux ratifiés par les pays du CILSS.
- Travailler à une meilleure implication des parlementaires dans l'élaboration des plans nationaux et au suivi de leur application.
- Inciter les parlementaires à faire des propositions de lois en matière d'environnement et à aider à la facilitation du vote des projets de lois et à la ratification d'accords internationaux.
- Exercer un suivi permanent sur l'exécutif quant à l'application des lois votées et accords ratifiés par la mise en place d'organisme de suivi interparlementaire.
- Aider à une gestion commune de notre écosystème par l'émergence d'une conscience de « citoyenneté sahélienne », notamment par le parrainage du Parlement des enfants .

CHAPITRE III. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4 :

Les organes dirigeants sont : l'Assemblée Générale et le Comité Exécutif.

ARTICLE 5 :

L'Assemblée Générale est composée de 36 membres à raison de 4 parlementaires par réseau national. Sont également cooptés des représentant du CILSS et des membres associés. Les Représentants du CILSS et les autres membres associés ne disposent pas de droit au vote.

Le comité exécutif est composé de 12 membres dont 3 membres sont désignées intuté personnae.

ARTICLE 6 :

L'Assemblée Générale se réunit tous les deux ans. Elle est convoquée par le comité exécutif.

En cas de nécessité, une session extraordinaire peut être convoquée sur la demande du comité exécutif ou de la moitié de ses membres.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale réunit la majorité de ses membres.

L'Assemblée Générale détermine les orientations et les priorités du Réseau et autorise la mise en œuvre des programmes.

L'assemblée générale approuve le rapport général du comité exécutif comprenant entre autres le compte administratif, le budget et le programme d'activités .

ARTICLE 7 :

Le Réseau peut nouer des relations de partenariat avec toute autre organisation africaine ou internationale qui poursuit les mêmes buts.

ARTICLE 8 :

Le Comité Exécutif est l'organe d'administration du Réseau par délégation de l'Assemblée Générale. Il est composé d'1 parlementaire par pays qui est coordinateur national du réseau national. Il est doté d'1 secrétariat permanent assuré par le Coordonnateur Régional.

Le comité exécutif comprend :

- 1 Coordonnateur Régional
- 8 Vice – coordonnateurs.

Le coordinateur est élu pour 2 ans par rotation entre les pays.

De façon transitoire, le PFIE ou son relais de chaque pays abrite le mécanisme d'animation du Réseau.

CHAPITRE IV : ADHESION ET QUALITE DE MEMBRE

ARTICLE 9 :

Le Réseau est ouvert aux parlementaires du CILSS en activité organisés en réseaux ou groupes nationaux. Les membres du réseau devenus anciens parlementaires peuvent garder leur appartenance au réseau.

Sont membres associés toutes les personnes physiques ou morales acceptées par le comité exécutif.

Le réseau est ouvert aux autres parlements des pays africains qui en font la demande sous couvert d'un parrainage. Ils leur attribué le titre de membre associé avec la représentation d'un délégué par pays à l'assemblée générale

Le Réseau peut décerner à certaines personnalités la qualité de membres d'honneur pour leur action en faveur de protection de l'environnement à la lutte contre la désertification

CHAPITRE V : RESSOURCES

ARTICLE 10 :

Les ressources du Réseau se composent de :

- Produit de la vente des cartes de membres
- Dons et subventions

ARTICLE 11 :

L'utilisation des ressources du Réseau est décidée par l'Assemblée Générale sur proposition du comité exécutif.

CHAPITRE VI DISSOLUTION

ARTICLE 12 :

La dissolution du réseau est prononcée par l'Assemblée Générale.

En cas de dissolution, les biens du Réseau sont gérés par le CILSS et peuvent être dévolus à des organisations poursuivant les mêmes buts.

**RESEAU DES PARLEMENTAIRES DU CILSS
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION**

« LES ENGAGEMENTS DE DAKAR »

Nous, femmes, hommes, parlementaires du Burkina faso, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, et du Tchad, réunis les 19 et 20 Juillet 2000 à Dakar, dans le cadre de la rencontre régionale constitutive d'un réseau des parlementaires du CILSS pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification

A l'orée du troisième millénaire,

Reconnaissant l'interdépendance de l'être humain avec son environnement naturel, bâti, social, culturel et économique ; reconnaissant aussi que la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification demeurent une priorité pour l'avenir de nos pays respectifs, de notre sous-région et de notre continent ;

Affirmant que les problèmes environnementaux et ceux de nos sociétés ne peuvent être traités isolement et que les questions de développement, de satisfaction des besoins humains fondamentaux, de justice sociale, d'équité, de paix, de solidarité, d'éradication de la pauvreté, de réduction des inégalités sont autant de défis interreliés à l'environnement et au développement qu'il faut relever collectivement et globalement ;

Conscients qu'il faut une solidarité humaine pour assurer l'équilibre de notre environnement, pour conserver et pour améliorer le patrimoine que nous léguerons aux générations futures ;

Souscrivant à la convention relative aux droits de l'enfant, à la charte africaine de droits et du bien être de l'enfant et du consensus de Dakar issu de la conférence internationale de l'OUA sur l'assistance aux enfants africains ;

Soutenant que les jeunes et les femmes sont des acteurs à part entière garants du présent et du futur, capables de relever les défis liés à l'environnement et au développement durable ;

Reconnaissant les importants acquis obtenus à travers l'Education Environnementale comme outil de mobilisation et de prise de conscience, éducation promue au Sahel, entre autres, par le programme de formation-information sur l'environnement(PFIE)

Considérant que la situation mondiale actuelle en matière d'Environnement, d'Economie, de Développement humain exige une mise en œuvre des accords et conventions internationaux, notamment de la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification

Souhaitant que des mesures urgentes soient prises, notamment des mesures d'annulation de la dette des pays en développement et d'éradication de la pauvreté ;

Affirmant l'importance de mettre en avant l'esprit du volontariat et du partenariat et de gestion transparente et démocratique des ressources naturelles, gestion promue par les politiques de décentralisation en cours dans nos pays ;

Persuadés que les élus sont des forces de transformation sociale et de développement de la citoyenneté démocratique au profit des biens communs et des ressources partagées, de bien être et de qualité de vie ;

Affirmant notre fonction pédagogique de vulgarisation de l'exercice de la démocratie, notamment au bénéfice de nos enfants à travers l'éducation et l'initiation à la démocratie par le biais notamment du parlement régional des enfants envisagés par le CILSS

Nous nous engageons à :

- œuvrer, individuellement et collectivement pour la reconnaissance, la promotion et le développement du réseau des parlementaires du CILSS pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
- Renforcer les capacités des parlementaires en matière de plaidoyer pour l'environnement et le développement durable par une connaissance approfondie des législations nationales de leurs pays respectifs et des accords internationaux ratifiés par les pays du CILSS ;
- Travailler à une meilleure implication des parlementaires dans l'élaboration des plans nationaux et au suivi de leur application ;
- Exercer un suivi permanent sur l'exécutif et sur ses organisations sous -régionales quant à l'application des lois, résolutions et accords ratifiés dans le domaine de l'environnement et du développement durable et de la convention des droits de l'enfant ;
- Aider à une gestion commune de l'écosystème Sahélien par l'émergence d'une conscience de « citoyenneté sahélienne », notamment par le parrainage du Parlement des enfants du Sahel ;
- Mobiliser et optimiser à tous les niveaux les ressources humaines, matérielles et financières pour renforcer les capacités de réflexion et d'action de nos pays ;

Nous demandons,

En priorité aux parlements, élus locaux et gouvernements, organisations internationales et régionales, entreprises, ainsi qu'aux Institutions d'éducation formelles et non formelles, organisations non gouvernementales, organisations syndicales, organisations de la société civile de se mobiliser avec nous pour la mise en œuvre des présents engagements.

Dakar, le 20 juillet 2000

**RESEAU DES PARLEMENTAIRES DU CILSS POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

LISTE DES PARTICIPANTS

| NOM ET PRENOMS | PAYS | ADRESSE COMPLETE |
|------------------------------------|---------------|---|
| 1. Salla Ibrahima | Guinée-Bissau | Assemblée Nationale Popular-Bissau Guinée-Bissau |
| 2. Tingolfa Kemessia Dorah | Tchad | Assemblée Nationale du Tchad – Membre du Réseau des parlementaires du Tchad pour la population et le développement. BP 01 N'Djaména – Tél : 53 10 04 |
| 3. Mme Mbalingar Madjidian Dina | Tchad | Assemblée Nationale du Tchad, Membre du Réseau des parlementaires du Tchad pour la population et le Développement BP 01 – Tél : 53 00 15 |
| 4. Sanneh Ansumana | Gambie | Assemblée Nationale de la Gambie |
| 5. Jallow Sanna Y.H. | Gambie | Assemblée Nationale de la Gambie |
| 6. Idiéma Véronique Kando | Burkina Faso | Assemblée Nationale du Burkina Faso Ouagadougou – Tél : 31 44 49 |
| 7. Zan Charles-Etienne | Burkina Faso | Assemblée Nationale du Burkina Faso Tél : 31 44 49/36 56 14/20 13 52 |
| 8. Abdoulaye SY | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal BP 86 – Place SOWETO Dakar Tél. portable : 633 37 65 |
| 9. Bocar Sidick Kane | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal Place SOWETO Dakar Tél.port.: 636 67 61 |
| 10. Seynabou Wade | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal Tél.port.665 65 63 |
| 11. Ginna Ndong | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal Tél : 837 64 37 |

| | | |
|------------------------------|--------------|---|
| 12. Cheick Seck | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal BP 086 Dakar Tél : 827 79 69/633 20 60 |
| 13. Ousséini Ibrahim | Niger | Assemblée Nationale du Niger Tél : 72 27 38 |
| 14. Oumarou Ibrahim | Niger | Assemblée Nationale du Niger Tél : B :72 27 38 D :74 01 08 Fax : 72 18 04 |
| 15. Ould Bellal Mohamed | Mauritanie | Assemblée Nationale de la Mauritanie Tél. B : 29 18 36 D : 25 81 03 Fax :25 38 94 |
| 16. Malado Coulibaly | Mauritanie | Assemblée Nationale de la Mauritanie Nouakchott - Tél. D : 25 17 47 |
| 17. Dr Kébir Ould Sellamy | Mauritanie | Chef de projet PFIE/Mauritanie BP 1390 Nouakchott Tél. B : (222) 25 49 38 D : (222) 25 30 11 Fax : (222) 25 10 52 |
| 18. Bobo Tounkara | Mali | Assemblée Nationale du Mali BP 284 Bamako – Tél : 21 03 03 |
| 19. Mme Danioko Fanta Traoré | Mali | Assemblée Nationale du Mali BP 284 Bamako – Tél : 21 03 03 |
| 20. Kabré Alphonse | Burkina Faso | Chef de projet PFIE/Burkina 04 BP 8047 Ouagadougou 04 Tél : 31 19 87 Fax : 30 07 91 E-mail : pfie.bf@cenatrin.bf |
| 21. Bréhima Tounkara | Mali | Chef de projet PFIE/Mali BP E 3386 Bamako Tél : 21 78 67 |
| 22. Idriss Alfaroukh | Mali | Directeur Général Institut du Sahel BP 1530 Bamako – Tél : 22 23 37 Fax : 22 59 80 E-mail : idriss@agrosoc.insah.ml |

| | | |
|----------------------------|------------|--|
| 23. Mamadou Lamine Thiam | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal Tél.port. : 635 27 21 |
| 24. Moussa Batchily BA | Mali | CTR/PFIE BP 1530 Institut du Sahel Bamako Tél et Fax : 23 02 37 |
| 25. Oumar Sy | Sénégal | Chef de projet PFIE/Sénégal – BP 21617 Dakar-Ponty Tél : 824 78 31 Fax : 824 78 32 |
| 26. Mme Thioro Bâ | Sénégal | PFIE/Sénégal – BP 21617 Dakar-Ponty Tél : 824 87 31 Fax : 824 78 32 |
| 27. Mme Aminata Diaw | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal |
| 28. Mlle Fatou Seck | Sénégal | Assemblée Nationale du Sénégal |
| 29. Mlle Fatou Soumaré | Sénégal | PFIE/Sénégal – BP 21617 Dakar-Ponty Tél : 824 78 31 – Fax 824 78 32 |
| 30. Mlle Néné Seck | Sénégal | PFIE/Sénégal – BP 21617 Dakar-Ponty Tél : 824 78 31 Fax : 824 78 32 |
| 31. Mme Doumbia Fatoumata | Mali | CTR/PFIE BP 1530 Institut du Sahel Bamako - Tél et Fax : 23 02 37 |
| 32. Ahmedou O Hamma Khatar | Mauritanie | Assemblée Nationale Mauritanie Tél : (222) 25 11 30 |
| 33. Halilou Ibrahima | Mali | CR-PFIE BP 1530 Institut du Sahel Bamako Tél et Fax : (223) 23 02 37 E-mail : pfiecr@datatech.toolnet.org |
| 34. Charles Mamady Bèye | Sénégal | Wetlands International Programme Afrique de l'Ouest BP 8060 Dakar Yoff – Tél. 820 64 78 Fax : 820 64 73 |

MOTION DE REMERCIEMENT

Les parlementaires du Réseau du CILSS pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification réunis à Dakar du 19 au 20 juillet 2000 adressent leurs vifs remerciements :

A son Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye WADE, qui malgré son calendrier surchargé a bien voulu nous accorder une audience. Par ce geste le Président de la République du Sénégal prouve si besoin en était ses convictions panafricanistes et son engagement pour l'intégration africaine.

A Messieurs les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour leur sollicitude et pour la bonne organisation des assises.

Les Parlementaires du CILSS remercient le peuple sénégalais pour sa Teranga traditionnelle dont ils ont été l'objet pendant leur séjour.